



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-32

FINANCES

**9 - Approbation du compte administratif de l'année 2017 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

**Date de la convocation :** le 22 mars 2018,

**Nombre de délégués en exercice :** 70

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** David DUPUTEL - Délégué Titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

**Présents : 42**

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Gilles MENAT (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE), Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Bernard DE WAELE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de PISCOP), Marc LEBRETON (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Luc VILLERMIN (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Alain SORTAIS et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES) a donné pouvoir à Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

**Présents sans droit de vote : 1**

Louis LE PIERRE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE)

Accusé de réception en préfecture  
095-200049310-20180328-2018-32-BF  
Date de télétransmission : 06/04/2018  
Date de réception en préfecture : 06/04/2018

## FINANCES

### 9 - Approbation du compte administratif de l'année 2017 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Le compte administratif du budget annexe eaux usées - assainissement de l'exercice 2017, et arrêté comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	17 772 707,14 €	9 887 486,04 €	27 660 193,18 €
Dépenses	13 856 066,97 €	8 859 834,48 €	22 715 901,45 €
Résultat de l'exercice	3 916 640,17 €	1 027 651,56 €	4 944 291,73 €
Résultat antérieur	1 139 473,06 €	22 882 245,84 €	24 021 718,90 €
Résultat total	5 056 113,23 €	23 909 897,40 €	28 966 010,63 €

#### CECI EXPOSÉ

##### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire M.49,

**Vu** la délibération du 29 mars 2017 approuvant le budget primitif,

**Vu** la délibération du 28 juin 2017 approuvant la décision modificative n° 1,

**Vu** la délibération du 20 septembre 2017 approuvant la décision modificative n° 2,

**Vu** la délibération du 13 décembre 2017 approuvant la décision modificative n° 3,

**Considérant** les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

**Conformément** à la législation en vigueur, Guy MESSAGER, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif; Anita MANDIGOU, élue Présidente de la séance, soumet au vote ce compte administratif,

## FINANCES

### 9 - Approbation du compte administratif de l'année 2017 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE D'ANITA MANDIGOU :

- 1- **Adopte** le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2017, et arrêté comme suit :

	Exploitation	Investissement	Total
Recettes	17 772 707,14 €	9 887 486,04 €	27 660 193,18 €
Dépenses	13 856 066,97 €	8 859 834,48 €	22 715 901,45 €
Résultat de l'exercice	3 916 640,17 €	1 027 651,56 €	4 944 291,73 €
Résultat antérieur	1 139 473,06 €	22 882 245,84 €	24 021 718,90 €
Résultat total	5 056 113,23 €	23 909 897,40 €	28 966 010,63 €

- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à ce compte administratif.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 mars 2018

Guy MESSAGER,  
  
Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 06/04/18  
Affichée le : 20/04/18  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.